



## Référentiel Métier Niveau 1

### 1 - Description du métier :

#### 1.1 Appellation :

sur les 5 domaines pratiqués au sein de la FFD ou hors champ fédéral, les dénominations sont multiples, professeur, entraîneur, moniteur, animateur...

la dénomination qui apparaît la plus transversale à ce premier niveau d'intervention est celle d'Animateur

#### 1.2 Entreprises et structures concernées :

les associations sont de loin les plus fréquentes,

en 2° rang on trouve les Organismes à But Lucratif (Activités libérales ou commerciales) et en 3° rang, les collectivités publiques (écoles municipales),

#### 1.3 Publics concernés :

La danse accueille tous les publics.

Avec une pyramide des ages différentes selon les disciplines de danse.

#### 1.4 Champ et nature des interventions :

l'animateur de Danse dispense des cours collectifs de l'initiation à la compétition

Il développe des apprentissages dans les différentes techniques de danse,

Il intervient parfois sur des disciplines connexes et complémentaires, musique, patinage artistique, natation synchronisée, gymnastique rythmique, activités du cirque (nouveau), voire le théâtre etc...

Il assure parfois de l'entraînement individuel ou collectif

L'animateur de danse est amené souvent à une production chorégraphique pour les spectacles de sa structure.

Il peut être appelé à donner des cours particuliers, et encadrer des ateliers chorégraphiques en petits groupes

il veille à la sécurité des pratiquants

Il participe aux activités de la structure

#### 1.5 Situation fonctionnelle :

L'Animateur de Danse collabore avec d'autres intervenants , par disciplines, et parfois pour encadrer d'autres activités connexes à la danse .....

Il est autonome quant à sa pratique pédagogique



Siège fédéral : Fédération Française de Danse 20 rue Saint-Lazare 75009 PARIS- [www.ffdanse.fr](http://www.ffdanse.fr)

Tél. 01 40 16 53 38 - Fax 01 40 16 53 39

Délégataire, agréée et subventionnée par le Ministère des Sports (75.S.76)

Subventionnée par le Ministère de la Culture et de la Communication

Membre du Comité National Olympique et Sportif Française

FFD, commission Formation, PhB : Document adopté à la commission du 7 juin 08

Il intervient parfois dans tous types de contextes (notamment scolaires, périscolaire, accueils collectifs de mineurs ....)

Situation statutaire :

Bénévoles, ou salariés de structures associatives ou libérales,  
ou agent territorial à temps plein ou à temps partiel

L'animateur de Danse exerce fréquemment son activité avec des horaires décalés, en soirée les week-end, et sur l'année scolaire.

Pendant les périodes de congés scolaires, il encadre parfois des séquences de stages.

### **1.6 Autonomie et responsabilité de l'encadrant :**

L'animateur de Danse est autonome dans son intervention pédagogique,

selon son statut il peut exercer d'autres activités (finance, gestion, organisation) de façon différenciée avec un degré d'autonomie limité...

En tant que salarié, il s'inscrit dans le projet global de la structure, est parfois intégré à une équipe et dépend d'une hiérarchie.

Sa responsabilité peut s'exercer :

Auprès des pratiquants qu'il encadre,

sur l'utilisation du matériel et des locaux,

parfois auprès des autres acteurs bénévoles et collaborateurs.

### **1.7 Evolution dans le poste et hors du poste :**

L'entrée dans le métier passe le plus souvent par une pratique personnelle de la danse.

L'animateur de danse occupe le plus souvent des contrats à temps partiels, avec une évolution possible vers des situations à temps plein.

L'évolution dans le poste s'effectue également par la diversification des activités.

Une évolution de carrière est possible :

- pour les disciplines en compétition, comme juge, juge international, responsable technique ...

- au sein d'une structure : comme responsable d'une section, voire de la structure,

- il peut aussi créer sa propre structure.

En dehors des trois disciplines réglementées (classique, jazz et contemporain), l'absence de diplôme reconnu est un frein supplémentaire à l'évolution de carrière.

La reconversion des animateurs de Danse est difficile, de nombreux enseignants se tournent vers des secteurs connexes ou cessent leur activité, faute de reclassement possible ou de débouchés en nombre suffisant (coordination d'équipe ou direction de structure)



Siège fédéral : Fédération Française de Danse 20 rue Saint-Lazare 75009 PARIS- [www.ffdanse.fr](http://www.ffdanse.fr)

Tél. 01 40 16 53 38 - Fax 01 40 16 53 39

Délégitaire, agréée et subventionnée par le Ministère des Sports (75.S.76)

Subventionnée par le Ministère de la Culture et de la Communication

Membre du Comité National Olympique et Sportif Française

FFD, commission Formation, PhB : Document adopté à la commission du 7 juin 09